



# LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS

Procédures de tests des  
webservices - syndics

*Avril 2019*

## Table des matières

A. Préambule _____	3
B. Procédure de test valable pour l'ensemble des WS _____	4
C. Indications pour tester les évolutions sur les webservices « immatriculation » (WS1) ____	5
D. Procédure spécifique pour le webservice « mise à jour » (WS 2) _____	6
E. Procédure spécifique pour le webservice « téléchargement des données d'une copropriété » (WS 3) _____	7
F. Procédure spécifique pour le webservice « demande de rattachement » (WS 4) _____	8

## A. Préambule

En avril 2019, les évolutions suivantes sont apportées au contrat d'interface :

WS  
1 2

### « immatriculation » et « mise à jour »

- Nouveaux contrôle :
  - Le champ « dateDebutExerciceComptable » devient obligatoire
  - Ajout d'un code erreur sur la gestion du champ « dateReglementCopropriete »
  - Ajout d'un message d'erreur sur le champ « nbLotsHab » et pour le champ « dateDebutExerciceComptable »
- Nouveau champ booléen « comptesnonapprouves »

WS3

### « téléchargement des données de la copropriété »

- Objet Données Financières renvoyé avec le nouveau champ « comptesnonapprouves »

WS4

### « demande de rattachement avec pièce justificative »

- Adaptation de la règle 196 :  
Lors de la demande de rattachement par le nouveau syndic, permettre au nouveau représentant légal de saisir une date de début de mandat telle que :  
*Date de début du mandat précédemment déclaré + 1 jours < Date de début du nouveau mandat*  
(il est donc possible que la date de début du nouveau mandat déclarée soit antérieure à la date de fin du mandat précédemment déclaré)

Les procédures de test suivantes **concernent les évolutions apportées au contrat d'interface en avril 2019.**

## B. Procédure de test valable pour l'ensemble des WS

Vous pourrez vous connecter à la plateforme de test, une fois un certificat d'authentification serveur obtenu auprès d'un prestataire habilité, ou temporairement pour la phase de tests auprès du développeur du registre des copropriétés, Sully Group via l'adresse [certificats.test@sully-group.fr](mailto:certificats.test@sully-group.fr)

Pour rappel, nous vous proposons de créer au préalable plusieurs comptes de **télédéclarants « syndic bénévoles »**. Les comptes de syndic bénévoles permettent l'utilisation du même certificat de test Sully Group pour tous vos comptes. **La création de plusieurs comptes de télédéclarant est nécessaire pour tester l'ensemble des fonctionnalités permises par les webservices.**

Si vous aviez créé des comptes de télédéclarants à l'occasion de précédents tests, il est possible de les utiliser à nouveau (la plateforme de test n'a pas été purgée). Un accès IHM à la plateforme de test du registre sera également ouvert aux éditeurs, pour vérifier la répercussion des actions réalisées en webservices sur le site du registre.

Pour faciliter le traitement des mails qui seront adressés au développeur du registre sur \* [tma.sicopro@sully-group.fr](mailto:tma.sicopro@sully-group.fr) \*, et qui seront nécessaires à la réalisation des tests, **merci de systématiquement formuler leurs objets de cette manière :**

**TEST\_WS\_NomEditeur\_NuméroduWSconcerné(s)\_compléments\_ad\_hoc**

Un accès IHM à la plateforme de test sera ouvert aux éditeurs pour vérifier la concordance des informations enregistrées dans le registre et les tests réalisés

## C. Indications pour tester les évolutions sur les webservices « immatriculation » (WS1)

L'url à utiliser pour les tests des WS1 est :

<https://www.registre-coproprietes-prp.sully-group.fr/api/v1/ws/coproprietes/>

La procédure de test n'a pas été modifiée.

### **Attention pour mutualiser les tests sur les WS1, WS2 et WS3 :**

- Pour pouvez immatriculer des copropriétés **avec des exercices comptables très antérieurs aux dates courantes pour pouvoir tester plusieurs fois les nouveaux contrôles en mise à jour** sur les mêmes copropriétés (WS2)
- Faire des demandes avec des exercices non-approuvés (pour tester l'erreur 123 en WS2 et le rapatriement des champs « données financières » en WS3).

## D. Procédure spécifique pour le webservice « mise à jour » (WS 2)

L'url à utiliser pour les tests des WS2 est :

<https://www.registre-coproprietes-prp.sully-group.fr/api/v1/ws/coproprietes/>

1. Les éditeurs de logiciel sont invités à transmettre à l'équipe du registre des copropriétés via l'adresse mail \* [tma.sicopro@sully-group.fr](mailto:tma.sicopro@sully-group.fr) \*, en une fois, la liste des numéros de la dizaine de demandes d'immatriculation de copropriétés réalisés au préalable par webservice, dont ils souhaitent que la demande d'immatriculation soit validée.
2. Les éditeurs pourront réaliser les tests de mises à jour annuelles et de mises à jour standard sur les copropriétés dont les immatriculations sont validées.

**A noter : les évolutions intégrées au WS 1 (cf *supra*) ont également été intégrées aux WS2 (mise à jour).**

## E. Procédure spécifique pour le webservice « téléchargement des données d'une copropriété » (WS 3)

L'url à utiliser pour les tests des WS3 est :

<https://www.registre-coproprietes-prp.sully-group.fr/api/v1/ws/coproprietes/telechargement/>

1. Les éditeurs de logiciel sont invités à transmettre à l'équipe du registre des copropriétés via l'adresse mail \* [tma.sicopro@sully-group.fr](mailto:tma.sicopro@sully-group.fr) \*, en une fois, la liste des numéros de la dizaine de demandes d'immatriculation de copropriétés réalisés au préalable par webservice, dont ils souhaitent que la demande d'immatriculation soit validée ou refusée.
2. Une fois les validations réalisées par l'équipe du registre, les éditeurs peuvent tester les évolutions sur les WS3.  
En cas de validation, le WS3 permet de récupérer du registre des copropriétés l'attestation d'immatriculation et la fiche de synthèse et les données de la copropriété (s'il le souhaite) avec les champs « données financières » modifiés (ajout du champ booléen « exercice non-approuvé »).

Rappel : pour que le WS3 fonctionne, le mandat du compte de télédéclarant doit être commencé (date du mandat débutant à la date du jour, ou postérieur à la date du jour).

## F. Procédure spécifique pour le webservice « demande de rattachement » (WS 4)

L'url à utiliser pour les tests des WS4 est :

<https://www.registre-coproprietes-prp.sully-group.fr/api/v1/ws/rattachement/demande>

1. Les éditeurs de logiciel sont invités à demander à l'équipe du registre des copropriétés via l'adresse mail \* [tma.sicopro@sully-group.fr](mailto:tma.sicopro@sully-group.fr) \*, la création de copropriétés immatriculées sur lesquelles ils pourront réaliser des demandes de rattachement.  
Les copropriétés porteront le nom suivant : DEM\_RATT\_ NomEditeur\_1 ; DEM\_RATT\_ NomEditeur\_2 ; etc...
2. Tester le WS4 et notamment le fonctionnement du code erreur 172 et l'absence de code erreur 196 sur des copropriétés au mandat archivé (dont le précédent mandat de syndic est expiré depuis plus de 60 jours).